

JQR
1986.

Les cégeps: du projet aux réalisations

par

Paul Inchauspé

Les établissements d'enseignement supérieur sont le plus souvent des créations de la société civile ou religieuse. Le réseau des cégeps est, lui, une création de l'État. Qui plus est, d'un État qui se constituait lui-même comme État moderne. Cette création visait, d'abord, la rationalisation et l'uniformisation des structures d'enseignement. Ce nouveau réseau remplaçait un ensemble diversifié d'institutions; désormais, le cégep était la voie obligée permettant la poursuite des études au-delà de l'enseignement obligatoire.

Mais un État moderne ne se contente pas de finalités administratives. Une des idées-forces de la Révolution tranquille n'était-elle pas la quête d'instruments aptes à forger un destin collectif? L'école était un de ces instruments et, dans la grande réforme du système d'éducation préconisée par le *rapport Parent*, les cégeps étaient appelés, quant à eux, à permettre une plus grande accessibilité aux études supérieures, à assurer la formation requise par l'homme moderne et à participer au développement socio-culturel des régions.

Vingt ans après, qu'en est-il au juste?

Les cégeps ont permis l'accès à l'enseignement supérieur de cohortes de jeunes de plus en plus nombreuses. À l'heure actuelle, près de 140 000 d'entre eux fréquentent le réseau public des cégeps. La diminution du nombre d'élèves fréquentant le secondaire est contrebalancée par une augmentation du taux de passage du secondaire au collégial.

Ces faits sont connus, mais ce qui l'est moins, c'est ce qui les a permis. L'explosion scolaire n'est pas un phénomène typiquement québécois; il est occidental. Et il ne va pas sans de graves difficultés quant à la régulation des flux: dans une situation où la demande d'enseignement supérieur augmente, comment faire, dans un contexte de libre choix des programmes et des institutions, pour que cette demande ne s'engouffre pas dans les mêmes filières universitaires, provoquant frustration et désadaptation relativement à l'offre du marché du travail? Si, à la différence de bien d'autres pays, le Québec a réussi de façon assez harmonieuse à résoudre ce problème, il le doit au fait que le cégep est une alternative aux filières universitaires, que près de cent cinquante programmes différents y sont offerts, et que les services régionaux d'admission sont des instruments efficaces de régulation.

Mais répondre à la demande, c'est toujours, en retour, la susciter. L'appropriation rapide, par les couches diverses de la société québécoise, d'une institution publique d'enseignement supérieur, n'allait pas de soi. Elle est maintenant chose faite. Le cégep fait partie du paysage culturel: passage obligé pour les études post-obligatoires, il apparaît aussi, d'où son attraction, comme le lieu d'exploration et de mutation des valeurs.

Une telle réussite a cependant des limites. Les chiffres mesurant l'ampleur de l'accessibilité sont globaux; les taux de passage du secondaire au collégial varient selon les régions; les taux de passage selon la provenance socio-économique ne sont pas mesurés, ce que n'explique pas la seule absence de données fiables. Mais, plus radicalement, le format même des cégeps freine dans certains cas l'accessibilité que pourtant il permet. Ainsi les cégeps ont manifesté une certaine lenteur à adapter leur structure d'accueil (admission, programme, organisation) aux changements de la demande sociale d'éducation de clientèles non traditionnelles (interruption des études, adultes...). Inertie de l'institution, détermination préalable par l'État des clientèles-cibles, sous-financement des programmes s'adressant aux clientèles nouvelles, ce sont les raisons habituellement avancées pour expliquer ce fait. Mais on n'a pas assez montré qu'il est difficile à une institution unique, remplaçant une diversité d'institutions, de faire fonctionner et coexister en son sein des cycles d'études différents s'adressant à des clientèles différentes. De même, si le cégep a permis l'expansion de l'enseignement supérieur, n'est-il pas identifié par beaucoup aux seuls programmes professionnels? Les étudiants anglophones s'inscrivent en plus grand nombre que les francophones dans les programmes pré-universitaires offerts par les cégeps. Le cégep serait-il l'université du pauvre et, du même coup, ferait-il écran à la demande d'enseignement supérieur de plus haut niveau?

* * *

Grâce aux cégeps, plus de personnes accèdent à la culture, mais quelle culture? Les intentions du *rapport Parent* étaient claires. La multiplication des orientations parallèles de l'enseignement (cours scientifique, commercial, général, technique, classique) était la manifestation de l'éclatement de la culture en univers de connaissance; la rationalisation des structures devait permettre de dispenser une formation à la fois générale et spécialisée, humaniste et scientifique ou technique. Qu'est-il advenu de ces vœux?

Faire le bilan en cette matière est impossible. Sans doute une analyse des programmes d'enseignement permet de voir qu'ils obéissent en général aux principes établis par le *rapport Parent* et pourtant les choses les plus diverses et les plus contradictoires ont été dites ou écrites sur la formation donnée au cégep. Il faut reconnaître que le modèle culturel propre à ce niveau d'enseignement a du mal à se constituer comme ensemble relativement homogène dont on pourrait dégager quelques caractéristiques communes. Bien des raisons l'expliquent. Ce sont trois d'entre elles qu'on évoquera ici.

L'absence de cadre de référence et de modèles tout d'abord. Coincés entre le niveau secondaire, le niveau universitaire et les exigences du milieu de travail, les objets, les normes, les standards de formation ont plus été la résultante de forces opposées ou de victoires à la Pyrrhus que le fruit d'une élaboration par des experts. Les professeurs des anciennes institutions amenaient avec eux des traditions diverses; les nouveaux entraient dans ce chantier sans formation de pédagogue; le ministère de l'Éducation assurant l'élaboration des programmes par les professeurs eux-mêmes, cette réalité ne

pouvait être sans conséquences. Mais le meilleur des programmes ne vaut rien tant qu'il n'est pas enseigné. Or, l'absence d'examens ou de concours nationaux, la privatisation de l'évaluation, la tardive production de manuels, accentuaient cette absence de référence laissant, le plus souvent, le professeur seul.

La structure même des programmes d'enseignement voulait pourtant permettre la réalisation d'un modèle de formation propre au cégep. Deux modèles antagonistes ont marqué l'évolution des institutions d'enseignement en Occident: le collège du Ratio Studiorum et l'université allemande. D'un côté, l'importance donnée au développement d'aptitudes générales, de l'autre, aux disciplines choisies selon la profession visée. C'est ce deuxième modèle qui a présidé à la constitution des cégeps. Il privilégie la professionnalisation des programmes. Aussi, pour contrebalancer ces effets, dans la structure même des programmes, on a prévu pour tous les étudiants des cours à finalité plus culturelle que professionnelle. Mais par une de ces ruses dont l'histoire est coutumière, cette protection s'est retournée contre la fin qu'elle voulait assurer: les cours obligatoires ont été souvent les lieux des grands abandons, alors que les vertus formatrices des disciplines visant la professionnalisation étaient peu exploitées.

Et que dire des étudiants, qui jouent eux aussi un rôle déterminant dans l'élaboration des modèles de formation? On ne reçoit pas un savoir comme on reçoit une information: il se constitue par une réponse active et requiert autre chose que la passivité. Or, la prolongation de l'enseignement a transformé le passage à l'âge adulte: aller au cégep, c'est acquérir un statut d'étudiant, ce qui permet à la fois dépendance économique et indépendance affective. Il arrive donc que les finalités recherchées par bien des étudiants ne recourent pas celles visées par l'institution: le cégep est plus pour eux un outil de socialisation que d'instruction. Les professeurs vivent péniblement cette situation de porte-à-faux. Déjà peu sûrs de ce qu'il convient d'enseigner à ce niveau, cette dérobade de l'étudiant mine leur assurance et retarde du même coup l'élaboration d'un modèle de formation spécifique.

* * *

Corporation publique, le collège appartient à son milieu. Telle était l'affirmation des créateurs des cégeps. Ces institutions devaient être attentives aux besoins collectifs de la communauté dans laquelle elles sont insérées et participer à la définition des objectifs poursuivis par elle. Cette appartenance du cégep à son milieu devait comporter deux dimensions: la participation des éléments actifs du milieu à leur gestion au sein des conseils d'administration et la détermination de la vocation de l'institution en fonction de cette communauté.

En fait, ces moyens se sont trouvés le plus souvent sans effet. La participation au conseil d'administration a permis aux membres socio économiques d'assister, le plus souvent impuissants, aux luttes entre l'administration et le personnel. Et comment un collège peut-il définir sa vocation à partir des besoins de sa communauté quand les autorisations de programmes dépen-

dent d'organismes centraux? Les collèges communautaires existent certes aux États-Unis et dans les autres provinces canadiennes, mais on oublie souvent de remarquer qu'ils ont un pouvoir de taxation et, qu'à côté d'eux, subsiste un autre réseau d'établissements permettant aussi la scolarisation propre à ce niveau d'enseignement. Une intention ferme s'est ainsi diluée, chez nous, au moment de l'action législative et administrative. Paradoxalement, ce n'est pas la réalisation de leur mission première qui a permis aux cégeps de tisser des liens avec leur milieu mais le développement récent des missions secondaires: expertise, recherche appliquée, service aux collectivités...

* * *

Vingt ans après leur création, les cégeps sont à l'aube de leur âge d'or. Conscients de la distance qui existe entre l'élaboration des politiques et leur mise en application, connaissant leurs forces mais aussi leurs faiblesses, plus attentifs aux sollicitations et aux appels de leur environnement, ils sont et se veulent de moins en moins les prolongements administratifs de l'État. La longue «percolation» tire à sa fin. Désormais, on peut supposer que cette institution, comme toute institution vivante, évoluera. Elle le ferait alors au rythme de ses réponses aux changements de son environnement. Et ses réactions seraient, de plus en plus, celles d'institution d'enseignement supérieur.